

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal tenue le lundi 6 février 2017, au local de l'Âge d'or des Éboulements sous la présidence du maire Pierre Tremblay et à laquelle il y avait quorum.

Présences : Sylvie Bolduc
Emmanuel Deschênes
Régis Pilote
Diane Tremblay
Pierre Tremblay, conseiller
Ruth Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017
3. ADOPTION DES COMPTES
4. AVIS DE MOTION « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 120-11 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS DANS LE BUT DE MODIFIER LE COÛT DES PERMIS ET CERTIFICATS »
5. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ
6. ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 195-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 161-13 DANS LE BUT DE CHANGER LA MÉTHODE DE TARIFICATION LORS DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE
7. ADOPTION DE LA GRILLE DE TARIFICATION POUR LES INTERVENTIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
8. ADJUDICATION DU CONTRAT DE SCÉLÈMENT DE FISSURES
9. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO DM57-2017 AU 714, CHEMIN CAP-AUX-OIES
10. MODIFICATION DE TAXES 2016
11. MISE EN COLLECTION - COMPTES EN SOUFFRANCE
12. RÉSOLUTION PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)
13. CONTRAT PROMOTEK
14. RÉSOLUTION AUTORISANT L'ULTIME DESCENTE À TENIR SON ÉVÉNEMENT DANS LA GRANDE CÔTE DES ÉBOULEMENTS
15. RÉSOLUTION D'APPUI AU SYNDICAT DES TECHNICIENS AMBULANCIERS/PARAMÉDICS DE CHARLEVOIX
16. RÉSOLUTION D'APPUI AU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ
17. VERSEMENT AIDE FINANCIÈRE À LA BIBLIOTHÈQUE FÉLIX-ANTOINE-SAVARD
18. VERSEMENT AIDE FINANCIÈRE À LA COOP DE CÂBLODISTRIBUTION DES ÉBOULEMENTS
19. DEMANDE DE DON :
 - LA TABLE AGROTOURISTIQUE DE CHARLEVOIX – INVITATION À LA DÉBÂCLE DE CHARLEVOIX
 - PARTICIPATION « 20 ANS DE L'HEBDO-CHARLEVOISIEN »
20. REPRÉSENTATION
21. VARIA
22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

09-02-17 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

10-02-17 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 soit adopté.

11-02-17 Adoption des comptes

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes soit adoptée.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

BILODEAU MATHIEU	31.75 \$
ADMQ	997.98 \$
ALARMES CHARLEVOIX	1 202.24 \$
ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC	1 176.75 \$
ASSOCIATION TOURISTIQUE CHARLEVOIX	5 265.14 \$
A. TREMBLAY & FRÈRES LTÉE	464.30 \$
BELL CANADA	253.43 \$
BELL MOBILITÉ CELL. (Linda:48.25 \$, Pierre:48.25 \$, Danièle: 19.50 \$, Annick: 19.50 \$)	135.50 \$
CANADA POST CORPORATION	96.31 \$
CORPORATE EXPRESS CANADA	97.01 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	183.49 \$
DÉRY TÉLÉCOM	82.68 \$
ÉQUIPEMENT BUREAU PORTNEUF CHAMPLAIN	60.81 \$
ÉQUIPEMENTS GMM INC.	843.14 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	32.00 \$
HYDRO-QUÉBEC	87.90 \$
MJS INC.	103.13 \$
MON CHARLEVOIX NET	143.72 \$
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	54.23 \$
MRC DE CHARLEVOIX	40 718.65 \$
PG SOLUTIONS	3 034.95 \$
PRODUITS SANITAIRES CHARLEVOIX	90.32 \$
R.I.S.C.	15.00 \$
RAM GESTION D'ACHATS	595.87 \$
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	735.61 \$
SONIC	4 248.42 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	1 136.03 \$
VISA	353.03 \$
	<hr/>
	62 239.39 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

ALARMES CHARLEVOIX	212.65 \$
BELL CANADA	94.24 \$
BELL MOBILITÉ PAGET	484.89 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	635.33 \$
BRIGADE DES POMPIERS INT: 889 \$ GARDE: 1584 \$ PRATIQUE: 876 \$	3 349.00 \$
ESSO	15.46 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 746.77 \$
	<hr/>
	6 538.34 \$

VOIRIE-TRANSPORT

BELL CANADA	94.24 \$
BELL MOBILITÉ (Grégoire: 48.25 \$, Patrick: 48.25 \$)	96.50 \$
CHEMIN DE FER CHARLEVOIX INC.	1 175.33 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	183.28 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	112.75 \$
ESSO	4 370.29 \$
F. MARTEL ET FILS INC.	1 359.33 \$
HYDRO-QUEBEC	1 462.70 \$
LES JARDINS DU CENTRE	540.39 \$

MINI EXCAVATION HDF	643.86 \$
PIÈCES D'AUTOS LA MALBAIE INC.	136.26 \$
S. CÔTÉ ÉLECTRIQUE INC.	965.79 \$
SERVICE C.T.	655.36 \$
TRANSPORT ADAPTÉ DE CHARLEVOIX-OUEST	2 390.50 \$
TREMBLAY MARC	1 155.00 \$
	15 341.58 \$
 <u>GESTION DES ANIMAUX</u>	
SPCA CHARLEVOIX	6 695.00 \$
	6 695.00 \$
 <u>ÉCLAIRAGE DE RUE</u>	
S. CÔTÉ ÉLECTRIQUE INC.	965.79 \$
	965.79 \$
 <u>PROJET RÉNOVATION</u>	
A. TREMBLAY & FRÈRES LTÉE	19 540.00 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	3 370.58 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	4 112.07 \$
SERVICE C.T.	473.40 \$
	27 496.05 \$
 <u>AQUEDUC</u>	
BELL MOBILITÉ CELL.	41.16 \$
CHEMIN DE FER CHARLEVOIX INC.	252.95 \$
GAÉTAN BOLDUC & ASSOCIÉS INC.	3 766.08 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 307.17 \$
	5 367.36 \$
 <u>ASSAINISSEMENT DES EAUX</u>	
GAUTHIER CLAUDE	300.00 \$
BELL CANADA	93.83 \$
F.Q.M	17.52 \$
HYDRO-QUÉBEC	690.85 \$
	1 102.20 \$
 <u>GESTION DES DÉCHETS</u>	
MRC. DE CHARLEVOIX	9 826.00 \$
	9 826.00 \$
 <u>SANTÉ BIEN-ÊTRE</u>	
MRC. DE CHARLEVOIX	3 984.00 \$
	3 984.00 \$
 <u>URBANISME</u>	
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	6 039.70 \$
	6 039.70 \$
 <u>LOISIRS ET CULTURE</u>	
BLAIS LAURIE	113.75 \$
BOUCHARD MÉLINA	49.00 \$
CIMON DANY	49.00 \$
HARVEY STÉPHANE	49.00 \$
ALARME CHARLEVOIX	509.69 \$
BELL CANADA	101.14 \$
CAMP LE MANOIR	852.36 \$
CLUB DE SKI DE FOND LES ÉBOULEMENTS	75.00 \$
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX INC.	5 433.67 \$
HYDRO-QUÉBEC	457.09 \$
LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS	390.86 \$
LOISIRS DES ÉBOULEMENTS	150.00 \$
MJS INC.	1 836.15 \$

PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE CHARLEVOIX	3 500.00 \$
PLOMBERIE O. GAUDREAU INC.	308.71 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY & FILS INC.	127.59 \$
RÉSEAU BIBLIO	6 373.59 \$
SOCAN	212.78 \$
	<hr/>
	20 589.38 \$
<u>DONS</u>	
FORTIER CHRISTINA (NOUVEAU-NÉ)	200.00 \$
	<hr/>
	200.00 \$
<u>TRAVAUX TECO</u>	
TETRA TECH INC.	709.03 \$
	<hr/>
	709.03 \$
<u>FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE</u>	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	5 522.13 \$
	<hr/>
	5 522.13 \$
TOTAL	<hr/> <hr/> 172 615.95 \$

12-02-17 Avis de motion « Règlement modifiant le règlement n° 120-11 relatif aux permis et certificats dans le but de modifier le coût des permis et certificats »

Pierre Tremblay, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, d'un «Règlement modifiant le règlement n° 120-11 relatif aux permis et certificats dans le but de modifier le coût des permis et certificats ».

13-02-17 Avis de motion « Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité »

Sylvie Bolduc, conseillère, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil municipal d'un « Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité »

14-02-17 Adoption du règlement n° 195-17 modifiant le règlement n° 161-13 dans le but de changer la méthode de tarification lors des interventions du service incendie

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements a adopté le règlement n° 161-13 concernant la prévention et le combat des incendies ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire modifier sa méthode de tarification lors des interventions du service incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

ARTICLE 1

Le texte de l'ARTICLE 26 est remplacé par le suivant :

Article 26 – Tarification d'intervention

26.1 Tarification

Une tarification est imposée lorsqu'une municipalité, un organisme, une entreprise, ou toute autre personne morale ou physique fait appel ou a recours au service de sécurité incendie de la municipalité des Éboulements (et qu'elle n'a pas contribué autrement au financement du service de sécurité incendie, ou qui a fait preuve de négligence), et doit s'attendre à ce que les frais encourus par le déploiement du service demandé lui soient facturés. Cette tarification est établie selon le document « *Mode de tarification pour les interventions du service de sécurité incendie des Éboulements* » et la « *Grille de tarification pour les interventions du service de sécurité incendie des Éboulements* »

26.2 Mise à jour de la Grille de tarification pour les interventions du service de sécurité incendie des Éboulements

La « *Grille de tarification pour les interventions du service de sécurité incendie des Éboulements* » sera revue au besoin selon les différents paramètres (ententes de travail, changement ou ajout d'équipement faisant partie des calculs, tarifs administratifs, coefficient de calcul des formules, prix du carburant, indexation à l'IPC).

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

15-02-17 Adoption de la grille de tarification pour les interventions du service de sécurité incendie

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la grille de tarification pour les interventions du service de sécurité incendie telle que présentée.

16-02-17 Adjudication du contrat de scellement de fissures

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements est allée en appel d'offres publiques pour le scellement de fissures sur une portion du rang Sainte-Catherine ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dont le résultat apparaît dans le tableau ci-dessous à savoir :

Cimota inc.	Lignes Maska	Scellements J.F. inc.
9 559.02 \$	9 112.92 \$	6 041.94 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'octroyer le contrat de scellement de fissures à Scellements J.F. inc. pour un montant total de six mille quarante et un dollars et quatre-vingt-quatorze cents (6 041.94 \$) dont la soumission a été validée par Madame Stéphanie Pelletier, ingénieure de la MRC de Charlevoix.

17-02-17 Demande de dérogation mineure n° DM57-2017 au 714, chemin Cap-aux-Oies

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée au 714, chemin Cap-aux-Oies afin de permettre une superficie de 66 m² plutôt que 55 m² pour la construction d'un garage en cour arrière, tel que stipulé au règlement de zonage n° 117-11, chapitre 5, tableau 5.1;

CONSIDÉRANT que l'implantation du garage respectera les autres normes d'urbanisme et ne créera pas atteinte au droit de propriété des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la demande de dérogation mineure no DM57-2017 et permettre la construction du garage selon la superficie demandée.

18-02-17 Modification de taxes 2016

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les modifications de taxes ci-dessous soient acceptées.

MATRICULE	TAXES	MOTIF
1457-11-1560	Foncières 96,36 \$	Terrain inexistant (à la suite de la rénovation cadastrale) - annulation taxes 2016 et remboursements taxes 2015
1663-17-055	Foncières 10,88 \$	Annulation du crédit à la suite de la cession du chemin des Cyprés à la municipalité
1658-93-0230	Foncières 3,12 \$	Fiche créée lors de la rénovation cadastrale et dont le propriétaire est inconnu
1658-01-2430	Foncières 2,60 \$	Fiche créée lors de la rénovation cadastrale et dont le propriétaire est inconnu
1558-91-9916	Foncières 3,12 \$	Fiche créée lors de la rénovation cadastrale et dont le propriétaire est inconnu
1558-91-9916	Foncières 2,60 \$	Fiche créée lors de la rénovation cadastrale et dont le propriétaire est inconnu
1359-99-5596	Foncières 33,84 \$	Fiche créée lors de la rénovation cadastrale et dont le propriétaire est inconnu
1258-62-8741	Foncières 1,56 \$	Fiche créée lors de la rénovation cadastrale et dont le propriétaire est inconnu
1358-04-9009	Foncières 11,45 \$	Fiche créée lors de la rénovation cadastrale et dont le propriétaire est inconnu
1461-51-6617	Aqueduc opération 78,50 \$ Infras 70 \$	Cessation d'usage de gîte (,5 unités)
1960-24-9999	Aqueduc opération 78,50 \$ Infras 70 \$ Égout opération 76,50 \$ Infras 65 \$	Cessation d'usage de salon de coiffure (,5 unités)
1660-10-2241	Vidange 150 \$	Immeuble inhabitable

19-02-17 Mise en collection – comptes en souffrance

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'acheminer la liste des comptes ci-dessous mentionnés à la firme d'avocats Gagné Letarte et associés pour le recouvrement des taxes impayées.

Ancien matricule	Nouveau matricule	Montant dû au 2 février 2017
1558-87-2595	1558-89-7089	1 981.42 \$
1559-56-3080	1559-59-6934	400.68 \$
1559-75-2540	1559-78-4922	333.90 \$
Mutation	5820-00-0000	1350 \$
Mutation	5821-00-0000	200 \$
1064-98-6088	1065-91-7292	278.18 \$
1761-81-5565	1761-84-6775	531.14 \$
1858-08-5545	1858-19-0475	326.91 \$
1859-27-0904	1859 29 5325	2 066.31 \$
1858 49 1020	1859-41-5519	3 160.10 \$
1657-08-1968	1658-00-5788	2 922.30 \$
1657-09-6573	1658-11-0695	1 875.18 \$
1358-01-9425	1358-13-0656	1 486.82 \$
1358-29-3548	1359-21-5278	1 026.96 \$
1358-29-5360	1359-21-6697	291.85 \$
	Total :	18 231.75 \$

20-02-17 Résolution programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la

programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

21-02-17 Contrat Promotek

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par Promotek permettant la cueillette des données basées sur le volume du tonnage prélevé sur le site d'exploitation de gravière-sablière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De se prévaloir du contrat de service d'une durée de 24 mois, offrant 3 rapports d'achalandage par année (30 juin, 30 septembre et 31 décembre) au coût de 125 \$ mensuellement.
- Qu'à ce taux de base, s'ajoutent des frais d'un cent pour chaque tonne sortie du site d'exploitation excluant les taxes.
- Que le maire Pierre Tremblay et la directrice générale Linda Gauthier soient autorisés à signer ladite entente de service.

22-02-17 Résolution autorisant l'Ultime descente à tenir son événement dans la Grande Côte des Éboulements

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser les organisateurs de l'Ultime descente à effectuer les pratiques de descente en luge de rue et de planche à roulettes dans la Grande Côte des Éboulements, ainsi qu'à procéder aux compétitions officielles les 15, 16 et 17 septembre 2017.

23-02-17 Résolution d'appui au syndicat des techniciens ambulanciers/paramédics de Charlevoix

CONSIDÉRANT le désir du syndicat des techniciens ambulanciers/paramédics de Charlevoix d'offrir les mêmes chances de survie aux citoyens et visiteurs de Charlevoix que ceux des grands centres urbains et ce, 24h/24 ;

CONSIDÉRANT que la diminution du délai d'intervention permet de sauver des vies et de diminuer le risque de séquelles ;

CONSIDÉRANT que pour y arriver, trois objectifs sont poursuivis par le syndicat des techniciens ambulanciers/paramédics de Charlevoix :

- La modification des horaires des paramédics d'ici 2021;
- L'implantation de défibrillateurs externes automatiques (DEA) en collaboration avec la CTAQ ;
- La formation Héros en 30 ;

CONSIDÉRANT qu'avec la mise en place de telles mesures, Charlevoix deviendrait une région référence au Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité des Éboulements appuie le syndicat des techniciens ambulanciers-paramédics de Charlevoix dans la poursuite de leur objectif d'offrir un service comparable aux régions urbaines, aux citoyens et visiteurs de Charlevoix.

24-02-17 Résolution d'appui au regroupement pour un Québec en santé

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

En conséquence, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;

- b. Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;

2. D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

- D'acheminer copie de la présente résolution à Madame Caroline Simard, députée de Charlevoix, à Monsieur Carlos Leitao ministre des Finances, à Madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, et à monsieur Philippe Couillard, premier ministre du Québec.

25-02-17 Versement aide financière à la bibliothèque Félix-Antoine-Savard

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de verser une aide financière au montant de 7 275 \$ à la bibliothèque Félix-Antoine-Savard pour l'année 2017.

26-02-17 Versement aide financière à la Coop de Câblodistribution des Éboulements

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de verser une aide financière au montant de 2 500 \$ à la Coop de Câblodistribution des Éboulements pour l'année 2017.

27-02-17 Demande de don

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder les dons suivants :

- **Table agrotouristique de Charlevoix, invitation à La Débâcle de Charlevoix** : achat d'un billet de participation au souper de La Débâcle de Charlevoix au coût de 90 \$ qui aura lieu le 1^{er} avril 2017 au Fairmont Le Manoir Richelieu.
- **Participation « 20 ans de l'Hebdo Charlevoisien »** : achat d'une demi-page publicitaire avec l'ensemble des autres municipalités de la MRC de Charlevoix, au coût de 117 \$ avant taxes pour chacune des municipalités, montant qui sera facturé par la MRC ultérieurement.

28-02-17 Motion de félicitations Al Dente

Ruth Tremblay, conseillère, présente une motion de félicitations au restaurant Al Dente (Margot Massé et Julie Bouchard, propriétaires) pour l'obtention du prix *Charlevoix soutient* dans le cadre du Gala Charlevoix reconnaît 2017 de la Chambre de Commerce, tenu le 2 février 2017 au Germain Charlevoix de Baie-Saint-Paul.

29-02-17 Motion de félicitations Camp le Manoir

Ruth Tremblay, conseillère, présente une motion de félicitations au Camp Le Manoir pour l'obtention du prix « Le Passeur et Repreneur » dans le cadre du gala Charlevoix reconnaît 2017 de la Chambre de Commerce, tenu le 2 février 2017 au Germain Charlevoix à Baie-Saint-Paul.

Représentation

Les membres du conseil informent l'assemblée de différentes représentations effectuées au cours des dernières semaines dans leurs dossiers respectifs.

Varia

Une pétition signée par environ 235 personnes est déposée au conseil municipal afin que cette dernière prenne en charge la piscine Beauséjour de Saint-Joseph-de-la-Rive.

Certificat de crédit

Je soussignée, Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier, directrice générale

30-02-17 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h 15, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière